

Vogüé

Des victimes de l'amiante réunies en Ardèche : « Cela fait 25 ans que l'on attend un procès »

Par Stéphane BLANC - 15 oct. 2021 à 19:36 | mis à jour le 15 oct. 2021 à 19:49 - Temps de lecture : 2 min



Jacques Faugeron, président national des victimes de l'amiante, en compagnie des représentants ardéchois Béatrice Faure et Alain Bornes, coprésidents de la Caper. Photo Le DL/Stéphane BLANC

La Covid a peut-être érudé d'autres maladies qui n'ont malheureusement pas disparu. En 1997, l'amiante se trouvait interdit par la loi. Mais vingt-quatre ans après, on dénombre toujours 3 000 décès par an en France, ce qui porterait à 100 000 le nombre de victimes d'ici 2025. Ces chiffres, le président des victimes de l'amiante (Andeva), Jacques Faugeron, ne les connaît que trop. Le combat, qui est mené au sein d'une quarantaine d'associations au niveau national, était au menu du congrès qui s'est tenu jeudi 14 et vendredi 15 octobre au domaine Lou Capitelle de Vogüé, près d'Aubenas, en Ardèche.

« Cela fait 25 ans que l'on attend un procès »

Les traitements contre la douleur, les fonds d'indemnisation des victimes ou le procès pénal sont des sujets concernant, comme l'explique le président : « Cela fait vingt-cinq ans que l'on attend un procès et cela ne vient toujours pas. L'instruction est en cours au sein du pôle de santé publique à Paris mais la difficulté, c'est que certains mis en examen sont décédés. Il faut savoir que, dans les années 80 et 90, des lobbies ont retardé l'interdiction. L'amiante est pourtant un danger connu depuis l'Antiquité. Actuellement, nous estimons que 20 millions de tonnes sont encore susceptibles de polluer. »

Des négligences, un manque d'information, des lobbies, le dossier délicat du désamiantage... un ensemble de facteurs qui aboutissent aujourd'hui encore à des maladies et des décès.

En 2022, l'un des combats du Caper Ardèche (comité amiante prévenir et réparer), basé au Teil, c'est de relancer la communication sur les dangers de l'amiante comme l'expliquent Béatrice Faure et Alain Bornes : « Nous allons voir les entreprises qui sont susceptibles d'être en contact, il doit y en avoir des dizaines autour de nous. Les plaques pleurales, c'est indolore, donc il faut se poser la question du dépistage si l'on a été exposé, si l'on a des douleurs au dos, de la fatigue, des problèmes de souffle. Il faut réaliser un scanner, une exploration fonctionnelle respiratoire. Il faut aussi qu'on s'intéresse à tous les produits CMR [cancérogène, mutagène et reprotoxique, NDLR]. » Un combat qui peut sembler sans fin.

Caper Ardèche : 04 75 49 59 65, caper.ardeche@orange.fr ; Aldeva Drôme-Ardèche : 04 75 03 10 27.

Santé

Edition Drôme - Ardèche Sud



À LIRE AUSSI

Ile-de-france : Vos panneaux solaires payés par la région si vous êtes propriétaire

Électricité gratuite | Sponsorisé

Mettez un sac ziplock sur le miroir de votre voiture, voici